



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E
CONCERNANT L'ACTION DE LUTTE
CONTRE LE TABAGISME
PLACE CHARLES DE GAULLE
LES 09 ET 10 JUILLET 2008

EH/CB

APM 08/0785

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-2 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Cindy TAVERNE (chargée de la campagne Help), sise 8 avenue du Maine - 75015 PARIS,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la campagne « Help pour une vie sans tabac » qui se déroulera le 10 juillet 2008,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par un tivolis le mercredi 09 et le jeudi 10 juillet 2008 de 10h00 à 18h00 dans le cadre de la campagne « Help pour une vie sans tabac ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2008

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 30 juin 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Henri LE GUEUT